



DEXIA

Signalisation temporaire de chantier

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne -
Pantin (93) - Le 7 avril 2009

Dexia Sofaxis
Assurances et Services

CIG petite couronne



Plan



Objectifs et principes



Signalisation des personnes



Signalisation des véhicules



Signalisation d'un chantier fixe



Caractéristiques des panneaux



Mise en œuvre de la signalisation



Cas particuliers

Source : *Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière – 8^{ème} partie sur la Signalisation Temporaire (Édition : novembre 2008)*



Définition et objectifs

- ▶ Tout chantier présent sur le domaine routier, ou ses abords immédiats, doit faire l'objet d'une signalisation temporaire.
 - Pour tous types de chantier
 - Quelle que soit leur durée

- ▶ Objectifs :
 - Avertir et guider l'utilisateur
 - Assurer la sécurité de l'utilisateur
 - Assurer la sécurité des agents

Principes de la signalisation temporaire

- Adaptation :

Adaptée à l'environnement et aux circonstances (type de chaussée, nature et importance du chantier, visibilité, circulation...)

- Cohérence :

Cohérente avec la signalisation permanente (panneaux permanents masqués pour éviter les contradictions)

- Valorisation :

Justifiée et crédible pour les usagers (évolution au fur et à mesure du chantier)

- Lisibilité :

Conformes, en bon état et en nombre limité

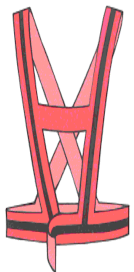
Types de signalisation

- ▶ Signalisation des agents
- ▶ Signalisation des véhicules
- ▶ Signalisation d'un chantier fixe



Signalisation des agents

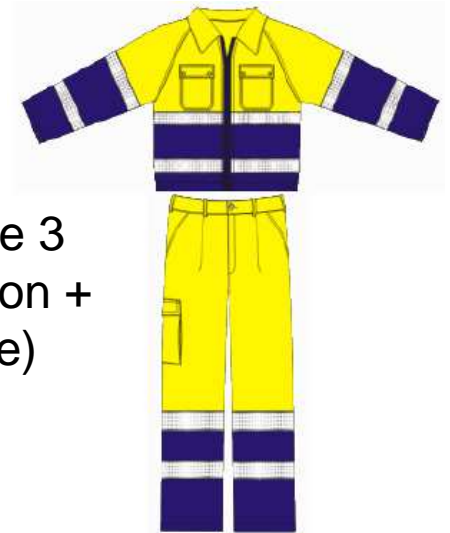
- « Toute personne intervenant à pied sur le domaine routier à l'occasion d'un chantier ou d'un danger doit revêtir un vêtement de haute visibilité de classe 2 ou 3 »
- Vêtement de classe 1 possible pour les personnes n'intervenant pas directement sur le chantier



Classe 1
(Baudrier)



Classe 2
(gilet, chasuble, T-shirt)



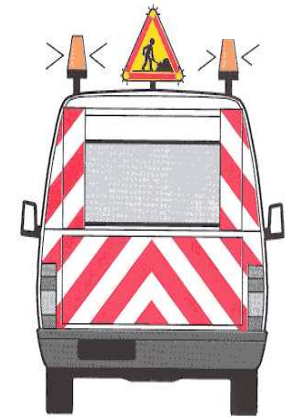
Classe 3
(pantalon +
veste)

Signalisation des véhicules

- ▶ Véhicule léger banalisé pouvant être amené à s'arrêter sur l'accotement mais non affecté à des travaux ou à une signalisation :
 - Gyrophare

- ▶ Tout véhicule d'intervention ou de travaux, à l'arrêt ou progression lente sur la voie publique ou le long de celle-ci :
 - Gyrophare
 - Bandes rouges et blanches (devant, derrière et sur les côtés)
 - Si possible, véhicule de couleur orange ou blanche

 - + Triflash pour chantiers mobiles ou urgences



Signalisation d'un chantier fixe

- ▶ Chantier fixe = au moins ½ journée et hors urgence
 - 1. Signalisation d'approche
 - Danger
 - Prescription
 - Indication
 - 2. Signalisation de position
 - 3. Signalisation de fin de prescription



Signalisation d'un chantier fixe

1. Signalisation d'approche

1a. Danger

1b. Prescription

1c. Indication

- Avant la zone de travaux
- Posée sur l'accotement
- Renseigne sur la situation rencontrée et les modifications de circulation
- Maximum 2 panneaux côte-à-côte



1. Signalisation d'approche

1a. Signalisation de danger

- Panneaux de type AK (triangulaires)



- Panonceaux KM (si nécessaire)



1. Signalisation d'approche

1b. Signalisation de prescription (si nécessaire)

- Panneaux de type B (ronds)



B14



B3



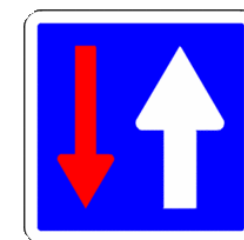
B15



B21a1

1c. Signalisation d'indication (si nécessaire)

- Panneaux de type KC, KD ou C



Signalisation d'un chantier fixe

2. Signalisation de position

- Délimite la zone de travaux (barrière physique)
- Balisage frontal et longitudinal



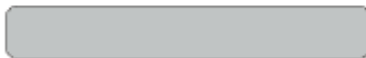
2. Signalisation de position

► Barrage K2



FIN DE CHANTIER

OU

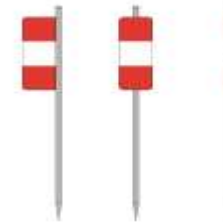


► Signaux K5

K5a



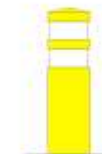
K5b



K5c



K5d

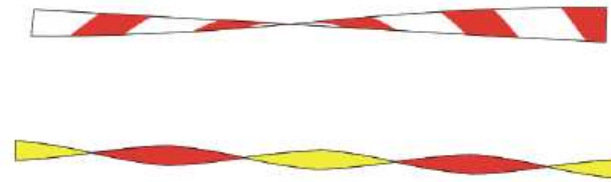


2. Signalisation de position

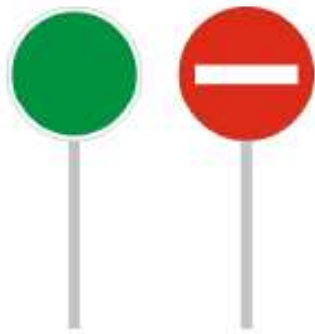
▀ Barrière K8



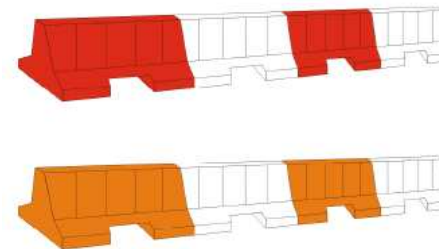
▀ Ruban K14



▀ Piquets mobiles K10



▀ Séparateur de voie K16



3. Signalisation de fin de prescription

- Après la zone de travaux
- Indique la fin des prescriptions

- Panneaux de type B



B31



B34

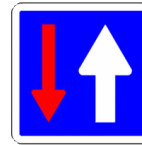
Caractéristiques des panneaux

- ▀ Couleurs
- ▀ Implantations
- ▀ Dimensions
- ▀ Visibilité

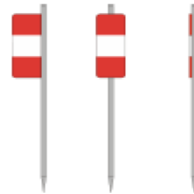


Couleurs des panneaux

- Types B et C : identiques à ceux de la signalisation permanente



- Rouges et blancs pour les types K



- Fond jaune pour les autres (AK, KM, KC et KD)



Implantation des panneaux




■ Règles d'implantations

	Distance entre les panneaux	Distance entre la fin de la signalisation d'approche et le début de la signalisation de position	Distance entre la fin de chantier et la signalisation de fin de prescription
En agglomération	10 m mini	10 m mini	10 m mini
Routes bidirectionnelles hors agglomération	100 m	100 m (500 m maxi si chantiers mobiles)	50 m
Routes à chaussées séparées hors agglomération	200 m (100 m en cas d'urgence)	100 m	50 à 100 m

- Distances à adapter en fonction de la configuration des lieux

Dimensions des panneaux

- Il existe 5 gammes de dimensions :

GAMME				PRINCIPAUX DOMAINES D'EMPLOI
Miniature	500	-	-	Véhicules d'intervention légers
Petite	700	650	500	Milieu urbain et véhicules d'intervention lourds
Normale	1000	850	700	Routes à chaussée unique
Grande	1250	1050	900	Routes à chaussée séparée et à chaussée unique, là où la grande gamme est déjà utilisée en signalisation permanente
Très grande	1500	1250	1050	Autoroutes

(Unités : Millimètres)



Visibilité des panneaux

- Tous rétro-réfléchissants

- Le jour :
 - De classe 1 pour :
 - En campagne si hauteur du panneau inférieure à 2 m
 - En ville si vitesse inférieure ou égale à 70km/h
 - De classe 2 pour :
 - En campagne si hauteur du panneau supérieure à 2 m
 - En ville si vitesse supérieure à 70km/h (grand boulevard ou autoroute)
 - Sur routes à chaussées séparées

- La nuit (même si éclairage public) :
 - Route bidirectionnelles :
 - Premier panneau de classe 2 ou avec 3 feux clignotants (triflash)
 - Route à chaussées séparées :
 - Tous les panneaux de classe 2
 - Premier panneau avec 3 feux clignotants (triflash)
 - Feux de balisage sur la zone frontale



Mise en oeuvre

- ▮ Limitations de vitesse
- ▮ Alternats de circulation
- ▮ Pose et dépose de la signalisation



Limitations de vitesse

- ▶ Routes bidirectionnelles :
 - 70 km/h maxi si au moins 2 voies de circulation
 - 50 km/h maxi si alternat de circulation

- ▶ Routes à chaussées séparées :
 - Si neutralisation d'une voie : 20 km/h de moins que la limitation permanente
 - Si largeurs des voies réduites : 70 km/h maxi

- ▶ Diminution par paliers de 20 km/h
- ▶ Limitation pas toujours nécessaire

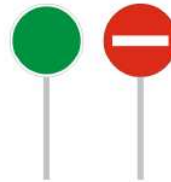
- ▶ Interdiction de dépasser : si réduction nombre ou largeur des voies

Alternat de circulation

- ▶ Si croisement de véhicules difficile ou impossible

- ▶ Panneaux B15 et C18 :  
 - Si moins de 100 véhicules / heure et si longueur de l'alternat inférieur à 50 m

- ▶ Signaux K10
 - Utilisation « à vue » ou par radio



- ▶ Feux tricolores



Pose et dépose de la signalisation

■ Pose :

- Dans le sens où les usagers vont la rencontrer (approche, position, puis fin de prescription)
- En cas d'urgence, mettre d'abord la signalisation de position (signalisation du véhicule sert de signalisation d'approche)

■ Dépose :

- Dans le sens inverse de la pose (fin de prescription, position, puis approche)
- Sauf si une signalisation est encore nécessaire après l'intervention



Cas particuliers

- Intervention d'urgence
- Chantier sur accotement
- Chantier mobile
- Adaptations au milieu urbain
- Autorisations nécessaires



Interventions d'urgence

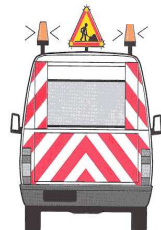
■ Ceux qui n'obstruent pas la chaussée

- Un panneau AK peut suffire (éventuellement KM pour compléter)



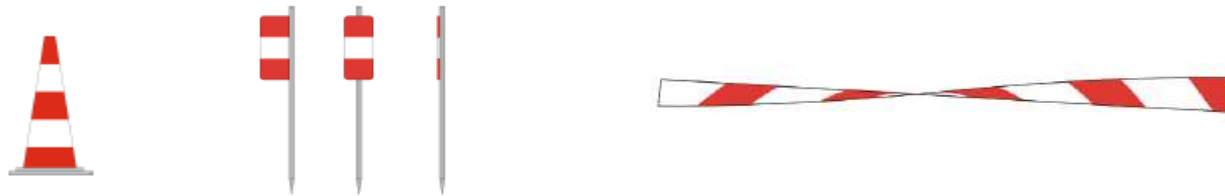
■ Ceux qui obstruent une partie de la chaussée

- Urgence : signalisation de position avec véhicule triflash en amont
- Si la durée du danger dépasse 4h, le chantier est considéré comme fixe (signalisation complète)



Chantiers sur accotement

► Signalisation de position obligatoire



► Facultatif :

- Signalisation d'approche



Chantiers mobiles

- Définition :
 - Progression continue à partir de quelques m/s
 - Progression par « bonds successifs » si au moins un déplacement par ½ journée

- Route bidirectionnelle (ou vitesse < ou = à 70km/h):
 - Signalisation de position peut suffire
 - Si insuffisant : AK5 (porté par véhicule ou au sol avec KM « chantier mobile »)

- Route à chaussées séparées :
 - Signalisation d'approche portée par un véhicule (triflash)

Adaptations en milieu urbain (chantier fixe)

- ▶ Limitation de vitesse rarement nécessaire

- ▶ Implantation des panneaux :
 1. Sur les trottoirs (s'il reste 90 cm)
 2. Sur des poteaux à au moins 2 m de hauteur
 3. Sur la chaussée

- ▶ Répétition des panneaux à gauche dans sens unique :
 - Si plus d'une voie de circulation
 - Si chantier situé à gauche

Adaptations en milieu urbain (chantier fixe)

Signalisation de position : barrière physique

- Balisage frontal : K2 ou K8



- Balisage longitudinal côté route : K5 ou K16



- Balisage longitudinal côté trottoir : K14 ou K2



Adaptations en milieu urbain (chantier fixe)

- ▶ Largeur mini 1,40 m pour les piétons sinon :
 - Passage protégé sur la chaussée, de niveau avec le trottoir
 - Déviation sur trottoir opposé
 - Si tranchée perpendiculaire : possibilité de passerelle

- ▶ Éviter d'impacter les voies réservées (bus, vélos...)
 - Si impossible : les intégrer à la circulation générale

- ▶ Conserver l'accès des riverains (entrées d'immeubles, garages...)

Autorisations nécessaires

- ▶ Pour signaux de prescription (limitation de vitesse, interdiction de dépasser, alternat de circulation, déviation...) :
 - Autorisation préalable par arrêté municipal (sauf cas de force majeure)
 - Des autorisations permanentes sont possibles pour intervention courantes ou d'urgence



Et pour finir...

... merci de votre attention et bonne continuation pour
la mise en œuvre

Service Prévention CIG Petite Couronne
01 56 96 83 57

CIG petite couronne

